

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 168

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune d'Eygalières - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2014/2016 - Tranche 2015

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.66**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 19 décembre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016) avec la commune d'Eygalières pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 7 611 600 € HT pour une subvention totale de 5 328 120 €.

A ce titre la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 982 310 € pour un montant de travaux de 1 403 300 € HT, lors de la Commission Permanente du 19 décembre 2014.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux de la tranche 2015 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2016 envisagé par la commune d'Eygalières faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2014 ; à savoir :

- Suppression de la tranche 2015 pour la restauration de la Chapelle Saint Sixte, soit 400 000 € HT,
- Suppression de l'opération relative à la construction de l'espace de vie Quartier Jean Moulin et aire de jeux, soit 600 000 € HT.

Ces modifications souhaitées par la commune conduisent à modifier l'économie générale du contrat.

Ainsi, la subvention départementale globale allouée au titre du contrat 2014/2016 est désormais fixée à 4 628 120 € pour une dépense subventionnable globale ramenée à 6 611 600 € HT, conformément à l'annexe 1.

Cette diminution de la subvention départementale globale allouée à la commune d'Eygalières au titre du contrat 2014/2016, entraîne un désengagement de 700 000 € sur l'autorisation de programme 2014-10127T.

Les opérations inscrites au titre de la tranche 2015 sont les suivantes :

- ACQUISITIONS FONCIERES

La commune continue son programme d'acquisitions foncières.

La tranche 2015 concerne :

- la parcelle cadastrée AN n°53 qui permettrait, d'une part, l'extension du cimetière et d'autre part, d'aménager un bassin tampon des eaux pluviales avant de les diriger vers un exécutoire situé à proximité immédiate,
- et la parcelle AB n°549 (propriété Clavel) sur laquelle pourrait être créé un pôle d'équipement et de service ainsi qu'une zone de stationnement de 21 places.

La rénovation de l'existant permettrait la création d'un espace comprenant un accueil, des bureaux, une salle de représentation, un local de projection et des sanitaires.

Une extension serait réalisée et accueillerait des espaces de services, un local de dépôt et d'entretien (chaufferie, local vélo, pergola).

Le montant des acquisitions, prévues de 2014 à 2015, s'élève à 1 587 600 € HT, dont 702 300 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier pour ces acquisitions foncières d'une subvention de 70 230 € de la Région.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1 111 320 € dont 491 610 € pour la tranche 2015.

- AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE

La commune a fait l'acquisition de l'édifice qui abritait l'ancienne mairie, au cœur du vieux village. Le projet consiste à réhabiliter complètement ce bâtiment qui abritera des salles associatives ainsi que le musée d'histoire locale.

Les travaux comprennent le désamiantage, la reprise de la charpente, les menuiseries, l'aménagement intérieur, le chauffage, la plomberie, l'électricité et l'installation d'un ascenseur.

Le montant de cette opération, prévue en 2014 et 2015, s'élève à 540 000 € HT dont 240 000 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier pour ce projet d'une subvention de 24 000 € de la Région.

La subvention départementale pourrait s'élever à 378 000 € dont 168 000 € pour la tranche 2015.

- AMENAGEMENT D'UN POLE LOISIRS ET SPORTIF

La commune souhaite construire une salle de sports sur un terrain situé à proximité du stade de football et des tennis actuels.

D'une superficie d'environ 1 000 m², la structure comprendra une salle de sports (tennis, handball, basket), une salle de gymnastique et de danse, des vestiaires et des espaces rangements ainsi que des vestiaires spécifiques pour le club de football.

Le montant du projet, prévu de 2015 à 2016, s'élève à 2 300 000 € HT dont 1 900 000 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier pour ce projet d'une subvention de 190 000 € de la Région.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1 610 000 € dont 1 330 000 € pour la tranche 2015.

- AMENAGEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX

La commune souhaite aménager 2 logements sociaux à l'étage du bâtiment voisin de la mairie (propriété Postiferri acquise en 2014).

Le montant du projet s'élève à 636 000 € HT.

La commune pourrait bénéficier pour ce projet d'une subvention de 63 600 € de la Région.

La subvention départementale pourrait s'élever à 445 200 €

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2015 de ce contrat 2014/2016 s'élève à 3 478 300 € HT, réparti comme suit :

– Acquisitions foncières.....	702 300 € HT
– Aménagement ancienne mairie.....	240 000 € HT
– Pôle loisirs et sportif	1 900 000 € HT
– Aménagement logements sociaux.....	636 000 € HT

TOTAL	3 478 300 € HT
-------	----------------

La participation globale du Département pourrait être fixée à 2 434 810 €, pour la tranche 2015, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- acter la modification du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2016 passé avec la commune d'Eygalières ramenant la subvention globale à 4 628 120 € pour une dépense subventionnable totale de 6 611 600 € HT, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- allouer à la commune d'Eygalières au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 2 434 810 €, sur une dépense subventionnable de 3 478 300 € HT, au titre de la tranche 2015 de ce contrat départemental 2014/2016, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet,
- désengager au titre de l'AP Contrats 2014 (2014-10127T) un montant de 700 000 €,

En cas de décision favorable, je vous propose d'approuver les modifications des affectations, comme indiqué ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2014 – 10127 T	167 085 582 €	165 745 974 €	- 700 000 €
Détail nouvelle affectation OPERATION dont IB	201410127 204.71.204141 204.71.204142	2 366 275 € 164 719 307 €	2 366 275 € 163 379 519 €	- 700 000 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 27 mai 2016 . N° des délibérations concernées : 51				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

